

Point presse sur les nouvelles consignes de tri
Lundi 18 mars – 15h00 Grande salle du Ministère d'Etat
Introduction de Marie-Pierre Gramaglia

Monsieur le Président Délégué,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames Messieurs,

- Merci d'être venu cet après-midi. La semaine dernière je vous ai présenté le processus qui doit nous permettre d'aboutir à création d'un nouveau centre de traitement et de valorisation des déchets non-recyclables en remplacement de l'actuelle usine d'incinération.
- Cet après-midi avec Messieurs Thomas Battaglione, Edgar Enrici, Jean-Luc Puyo et les Ambassadeurs du tri, nous allons vous présenter la nouvelle politique en matière de tri.
- L'action du Gouvernement Princier en matière de gestion de déchets porte un double objectif : réduire leur production et optimiser leur valorisation par le recyclage.
- Il y a 10 ans, la collecte sélective des déchets a été renforcée avec le déploiement de 50 points d'apports volontaires, dans tous les quartiers de la Principauté, pour le verre, les emballages ménagers recyclables et le papier.
- A Monaco le tri est une réalité, les résidents et monégasques trient leurs déchets. Environ 3 400 tonnes de papier carton, verre, emballages ménagers ont été recyclés l'an dernier.
- Les filières de tri sont bien organisées et contrairement à ce que l'on peut entendre les déchets triés rejoignent bien ces points de recyclages et ne finissent pas incinérés.
- Cet objectif d'augmenter le recyclage est un enjeu majeur pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre car je rappelle que l'incinération des plastiques représente 21% des émissions totales de la Principauté en 2015.
- Depuis le 1er Janvier les mélangeurs et pailles en plastiques sont interdits tout comme les sacs plastiques à usage unique le sont depuis 2016. A partir du 1er Janvier 2020, les ustensiles de cuisine jetables en plastique seront également proscrits.
- La non production de déchets plastiques et le tri des déchets plastiques résiduels sont des priorités.
- Cette politique du tri s'est renforcée en 2017 avec l'obligation de créer des locaux pour l'installation de bacs de tri, bien sûr dans les nouvelles constructions, et pour les bâtiments existants, dans un délai de 5 ans, sauf dérogation, afin que les déchets ménagers et assimilés puissent être collectés.

- Aujourd'hui, grâce aux évolutions des techniques de recyclage et à la modernisation des centres comme PAPREC à Cannes la Bocca qui reçoit les emballages ménagers de la Principauté, les consignes de tri évoluent et se simplifient.
- En effet, le bac bleu qui accueillait jusque-là le papier disparaît. Les enclos et sites de tri ne disposeront que de deux couleurs de bacs :
 - le bac ou colonnes verts pour les emballages en verre
 - le bac jaune qui accueillera tous les autres emballages ménagers recyclables, que je laisserai le soin à nos ambassadeurs du tri de vous détailler.
- Je vous annonce également que pour accompagner ces nouvelles consignes de tri et favoriser l'équipement de toutes les résidences, le Gouvernement Princier met désormais gratuitement à disposition les bacs jaunes et verts.
- Afin que la communication auprès des résidents et monégasques soit la plus complète, je précise que le « mag du tri » qui va vous être remis sera distribué dès demain dans toutes les boîtes aux lettres de la Principauté.
- Avant de passer la parole à Monsieur Thomas Battaglione, j'ajoute que dans cette communication votre rôle est central, bien sûr, et je vous remercie de nous aider à amplifier ces messages en faveur des gestes du tri.